



Réglementation concernant les sorties

publié le 10/04/2007 - mis à jour le 11/12/2008

Descriptif :

pour les classes d'école maternelle, extraits du règlement départemental.

Sommaire :

- Sorties scolaires occasionnelles ou régulières sans nuitée
- Sorties scolaires avec nuitée

● Sorties scolaires occasionnelles ou régulières sans nuitée

Ecoles	Durée	Encadrement	Assurances	Imprimés	Autorisation
Ecole maternelle	½ journée	Pour une sortie à proximité de l'école l'enseignant + un adulte avec sa classe	Sortie gratuite ASS. Conseillée Sortie avec participation financière ASS. Obligatoire	Annexe 1 ou 1 bis Si transport Annexe 3 et 4	Directeur
Ecole maternelle	journée	Jusqu'à 16 élèves l'enseignant + un adulte. Au-delà de 16, un adulte suppl. pour 8 élèves.	Idem ci-dessus	Idem ci-dessus	Directeur

● Sorties scolaires avec nuitée

Ecoles	Durée	Encadrement	Assurances	Imprimés	Autorisation
Ecole maternelle	Au moins une nuit	Pour une classe jusqu'à 16 élèves l'enseignant + un adulte Au-delà de 16 élèves un adulte suppl. pour 8 élèves.	Assurance obligatoire	Annexe 2 Si transport Annexe 3 et 4	I.A.
Ecole élémentaire	Au moins une nuit	Pour une classe jusqu'à 20 élèves l'enseignant + un adulte. Au-delà de 20 un adulte suppl. pour 10 élèves	Assurance obligatoire	Idem ci-dessus	I.A.